



## Argent bloqué depuis 2012 pour mise aux normes de l'ascenseur

Par **Iusitana**, le **26/09/2016** à **13:29**

Bonjour,

je souhaiterais avoir des réponses au problème que rencontre en ce moment la copropriété. Notre ascenseur est en panne depuis quelques jours, le technicien nous a dit qu'il faut changer l'armoire électrique qui date des années 70 ( construction de l'immeuble ). J'ai reçu le devis qui est de 10 000€ !! Je fais partie du conseil syndical mais je suis novice. J'ai fait part d'une question à un autre membre du conseil syndic qu'en 2012, nous avons réglé des appels de fonds pour la mise aux normes de cet ascenseur, chose qui n'a pas été faite car des propriétaires n'ont pas réglé et notre argent est bloqué chez le syndic. ma question est : peut t-on débloquer cette somme pour changer l'armoire électrique vu que cet argent est à nous e? Merci de m'éclairer. Sylvie.